



RELEVÉ DE DECISIONS

Comité Directeur du 29 mai 2010 – ST CHRISTOL LES ALES

Le Comité Directeur de la FFSbf & D.A. lors de la séance du samedi 29 mai 2010 après en avoir délibéré

Infos :

- Présentation par le trésorier de la convention d'objectifs détaillée et défendue au service des sports du Ministère.
- Assemblée Générale Fédérale : 20 juin 2010 à Clermont-Ferrand. La veille, séminaire formation des trésoriers de Ligues et Comités. Réunion concernant la constitution d'une structure de secteur.
- Bilan des journées de SAVATE Forme distribué aux membres du Comité Directeur.
- International : 19 juin 2010 : qualificatif du Championnat d'Europe à Clermont-Ferrand, 2 et 3 juillet 2010 : Tournoi International de la Méditerranée à Narbonne, 25 et 26 septembre 2010 : Championnat du Monde à Paris.
- Rodolphe Redon a été proposé pour être responsable arbitrage de la Confédération Européenne

DECIDE

- ◆ le compte-rendu de la réunion du comité directeur du 27 mars 2010 est adopté à l'unanimité des présents,
- ◆ Aucune observation sur le compte-rendu de la réunion du bureau du 7 mai 2010,
- ◆ Le compte-rendu de la commission nationale médicale est validé après avoir rajouté le projet suivant :
Recommandations pour les médecins sur le bord des enceintes
 1. Arriver si possible **5 à 10 mn** avant l'heure inscrite sur la convocation.
 2. Se munir avec la trousse d'urgence, d'un stéthoscope et d'un appareil à tension, plus ordonnances et tampon professionnel.
 3. Exiger le passeport médical, le garder **jusqu'à la fin du combat**, le remplir systématiquement si aucun élément important n'est intervenu sur le plan médical (en respectant la confidentialité) tels que hors combat, arrêt de l'entraînement, reprise après avis spécialisé. Si le passeport est oublié par le tireur, le remettre au D.O.
 4. Le médecin ne peut établir un certificat médical d'aptitude pour la compétition où il assure la garde.
 5. Bien regarder le verso de la fiche de suivi des réunions sportives, où est inscrit la réglementation médicale des hors combats.
 - a. En cas de hors combat bien préciser le n° du Type de HC sur la feuille de réunion dans la partie réservée au Médecin de la rencontre afin de mettre en route les procédures de suspension.Ce projet sera diffusé aux Présidents de Ligue, de Comité Départemental, à la CNA et aux officiels.
- ◆ Commission nationale jeunes : souhait de rendre obligatoires le protège-poitrine et la protection pubienne, pour les minimes et cadettes.
- ◆ Commission nationale compétitions : si le cahier des charges des compétitions décentralisées officielles n'est pas respecté, en particulier pour ce qui concerne la conception des affiches et autres outils de communication le chèque de caution de 2500 € pourra être encaissé.

Validation des propositions suivantes de la commission

Propositions		Oui	Non
1	Le Championnat de France - 18 ans devient Championnat de France Espoirs Technique	X	
2	Les deux finalistes du Tournoi de France Seniors Masculins de la saison précédente peuvent monter en Elite A	X	
3	Championnat de France Juniors : rajouter : en fonction du nombre d'inscrits, possibilité de faire des ½ finales	X	
4	Coupe de France Masculine : compte-tenu du nombre constant d'inscrits, il est proposé de valoriser cette compétition en lui donnant l'appellation : Championnat de France Vétérans	X	
5	Coupe de France Masculine : rajouter : en cas d'égalité à l'intérieur d'une poule, est retenu prioritairement : le vainqueur de la rencontre qui les a opposés, le classement national , le tireur sélectionné par un tirage au sort	X	
6	Coupe de France Féminine : en fonction du nombre d'inscrites, la Fédération se réserve le droit de ne pas l'organiser (une étude sera faite sur les quatre dernières saisons)	X	
7	Les Juniors 1^{ère} année ne peuvent participer au cours de la même saison au Championnat de France Espoirs Technique et Championnat de France Technique	X	

Les points 1, 2, 3, 4, 5 et 7 ont été validés à l'unanimité

Le point 6 a été validé à la majorité : 10 pour, 3 contre, 0 abstention

- ◆ Les propositions de récompenses nationales ont été validées
- ◆ Le bulletin unique de jugement est validé à l'unanimité
- ◆ Le principe d'un cahier des charges à destination des RSA élaboré avec la DTN, avec financement à déterminer avec le trésorier, est validé à l'unanimité.
- ◆ La demande d'aides financières pour les Championnats du Monde à Paris est refusée à l'unanimité
- ◆ Le règlement technique fédéral sera modifié pour intégrer les nouvelles dispositions obligatoires concernant la réglementation relative aux paris sportifs
- ◆ Le règlement sur l'homologation de l'équipement de SAVATE sera rajouté dans les conventions d'organisation de compétition.

Le Président

Jean-Paul COUTELIER

La Secrétaire Générale

Yolande JABERG